



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/42/35
25 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Quarante-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 17 e) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET
AUTRES NOMINATIONS : NOMINATION DE MEMBRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES
NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

1. Comme il est indiqué dans le document A/42/105 du 19 février 1987, l'Assemblée générale devra, à sa présente session, pourvoir deux sièges qui deviendront vacants au Tribunal administratif des Nations Unies par suite de l'expiration, le 31 décembre 1987, du mandat de M. Luis María de Posadas Montero et de M. Endre Ustor.
2. La candidature des personnes dont les noms suivent a été proposée par leurs gouvernements respectifs :

M. Francisco Forteza (Uruguay) ;
M. Ioan Voicu (Roumanie).
3. On trouvera ci-après les curriculum vitae de ces deux candidats.

Francisco FORTEZA

[Original : espagnol]

Né à Montevideo (Uruguay) le 1er février 1928.

Etudes à la faculté de droit et de sciences sociales de l'Université de Montevideo.

Entré en 1951 au Ministère des relations extérieures de l'Uruguay. La même année, a été nommé secrétaire de la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Secrétaire de la délégation uruguayenne à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à Paris, en 1951.

Représentant suppléant de l'Uruguay au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE).

Représentant suppléant de l'Uruguay à la Commission des droits de l'homme.

Secrétaire de la délégation uruguayenne à la quatorzième session du Conseil économique et social.

Secrétaire de la délégation uruguayenne à la septième session de l'Assemblée générale et représentant suppléant de l'Uruguay à la Quatrième Commission.

Membre du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Représentant suppléant de l'Uruguay au Comité des pratiques commerciales restrictives, New York, 1953.

Secrétaire de la délégation uruguayenne à la seizième session du Conseil économique et social, Genève, 1953.

Secrétaire de la délégation uruguayenne à la huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Directeur du Département des Nations Unies au Ministère des relations extérieures de l'Uruguay, 1954.

Conseiller de la délégation uruguayenne aux neuvième et dixième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Rapporteur de la Cinquième Commission à la onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Membre du Tribunal administratif des Nations Unies (onzième session de l'Assemblée générale), pour achever le mandat de M. Pérez Perozo, du Venezuela.

1957-1960 Membre du Tribunal administratif des Nations Unies

1957-1959 Sous-Secrétaire aux relations extérieures

1959-1963 Directeur de l'Administration des chemins de fer de l'Etat

1963-1973 Membre de la Chambre des représentants

1970-1972 Membre du Tribunal administratif des Nations Unies

1972 Ministre de l'économie et des finances

1973-1978 Membre du Tribunal administratif des Nations Unies

1981 Vice-Président du Tribunal administratif

1985 Vice-Président de la délégation uruguayenne à l'Assemblée générale des Nations Unies

1985-1987 Représentant national

Ioan VOICU

[Original : anglais]

M. Ioan Voicu est né à Fundata (Roumanie) le 5 mars 1939. Il a obtenu un doctorat en droit international de l'Institut universitaire de hautes études internationales de l'Université de Genève.

M. Voicu est actuellement expert et conseiller juridique au Département des affaires juridiques et des organisations internationales du Ministère des affaires étrangères de Roumanie. Il est également professeur associé de droit international public à l'Académie des sciences économiques de Bucarest. Il est membre du corps diplomatique du Ministère des affaires étrangères de Roumanie depuis 1962.

De 1969 à 1973, M. Voicu a été Directeur adjoint de la Division des organisations internationales du Ministère des affaires étrangères et, de 1973 à 1975, Directeur adjoint du Centre d'information des Nations Unies à Bucarest.

De 1976 à 1987, il a été membre de la délégation roumaine à 12 sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Il a en outre participé à de nombreuses conférences juridiques et politiques internationales. De 1977 à 1979, il a été Président de la Commission des Nations Unies pour le développement social. En 1986, il a été élu Vice-Président de la Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale et Président de la Sous-Commission des relations de bon voisinage. Il est actuellement représentant de la Roumanie à la Sixième et à la Troisième Commissions de l'Assemblée générale.

M. Ioan Voicu est membre de l'Association roumaine de droit international et des relations internationales, de l'Association roumaine de juristes et de l'Association de droit international.

M. Voicu a publié de nombreux ouvrages, notamment De l'interprétation authentique des traités internationaux (Paris, Pedone, 1969); La Roumanie dans le système des Nations Unies (coauteur), Bucarest, 1979; Le règlement pacifique des différends (coauteur), Bucarest, 1985; Les principes fondamentaux du droit international (coauteur), Bucarest, 1986. Il a publié de nombreux articles et études dans des revues scientifiques, concernant les activités juridiques de l'Organisation des Nations Unies, la codification du droit international, le droit des traités, la diplomatie et le droit diplomatique, le règlement judiciaire des différends internationaux, l'arbitrage international, les bons offices, et la médiation et la conciliation. M. Voicu est marié et a un fils.
